

Xavier Lechasseur  
Université Laval (Québec)

## **La nouvelle censure ou une apologie de la lecture**

### **Résumé**

En donnant à voir les rouages et la mécanique d'une nouvelle forme de censure qui, à la faveur des médias de masse et sous la sauvegarde de la propagande, sévit de nos jours, cet article entend proposer une solution aux ravages qu'engendre cette dernière dans le champ des libertés humaines. Fondée sur une pratique assidue et avisée de la lecture, cette solution consistera, à l'instar des humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle, à étendre, d'une part, nos connaissances générales et à affiner, de l'autre, notre jugement critique.

Depuis l'invention de l'imprimerie en 1434, qui devait permettre une plus large diffusion et circulation des idées, la censure traditionnelle s'est toujours exercée de façon pour ainsi dire transparente. En vertu d'une certaine orthodoxie, une institution donnée, qu'elle fut civile ou religieuse, s'attachait alors à condamner et à proscrire ouvertement les discours et opinions qui ne répondaient pas ou de ses dogmes ou de sa morale. Toute une littérature fut ainsi haut et fort décriée et frappée d'interdit. Aujourd'hui, la donne n'est plus la même. Les choses ne sont plus aussi claires. À l'ère des médias de masse et du sacro-saint divertissement, une nouvelle forme de censure est apparue. Par des voies détournées, celle-ci s'assure qu'un texte jugé indésirable ne trouvera pas son preneur. Plutôt que de menacer le lecteur, dans cette perspective, elle veut le distraire. Aussi est-elle d'autant plus efficace et redoutable que l'ancienne forme de censure qu'elle agit dans l'ombre.

Si, pour le plus grand bien de la postérité, par quelque manœuvre retorse et avisée, la censure pouvait être, sous sa forme traditionnelle, facilement contournée, sous sa nouvelle forme, l'histoire se complique un peu. Difficile en effet de contourner quelque chose qu'on n'a grand peine à reconnaître. Difficile, mais pas impossible. Il existe bien un moyen de prévenir cette nouvelle forme pernicieuse de censure. Selon notre point de vue, celui-ci consisterait, à la manière des humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle, à s'éveiller, d'une part, à la connaissance et, de l'autre, à développer son jugement critique. Deux choses pouvant notamment s'exercer à travers une pratique soutenue et réfléchie de la lecture qui, à ce compte, devient rien de moins qu'un gage de liberté.

Comment éprouver en trois points le bien fondé de ce programme de lecture éclairé et libérateur qui devrait, en principe, servir d'antidote à la nouvelle censure. D'abord il faut dresser un portrait sommaire de la censure traditionnelle ; ensuite, définir et expliquer les rouages de la nouvelle ; enfin, convoquer et faire valoir, comme pièce justificative, certains points signifiants de la doctrine que professaient les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle en matière d'éducation et de libre-pensée.

### **De la censure traditionnelle ou du contrôle ouvert de la pensée**

Il fallut attendre l'arrivée tapageuse des presses de l'imprimerie pour que se mette en branle une censure véritablement officielle. Avant cela, selon Georges Minois, spécialiste de la question, une sorte d'autocensure officieuse suffisait à encadrer toute entreprise d'écriture ou de publication, celle-ci n'étant le fait que d'une infime frange lettrée de la société. Cela dit, le 1<sup>er</sup> juin de l'an 1501, dans un communiqué constitutionnel aux accents fort répressifs, le pape Alexandre VI s'exprime comme suit : « Il faut [...] employer des remèdes opportuns pour que les imprimeurs cessent de reproduire tout ce qui est contraire ou opposé à la foi catholique, ou susceptible d'engendrer le scandale dans l'esprit des fidèles<sup>1</sup>. » (Minois 43) Il jette alors les bases de la censure traditionnelle. Au service des autorités religieuses et civiles qui ont à cœur de maintenir l'ordre et la discipline dans les divers secteurs de leur juridiction respective, cette dernière, en tablant sur un système de sanctions exemplaires, allant de la simple réprimande à l'emprisonnement, de l'exil à la peine capitale, se devra d'endiguer les débordements de la foule et les égarements de l'individu. Ainsi, jusqu'à la Déclaration

des droits de l'homme de 1789 qui, entre autres choses, proclame la liberté de presse, pour bien mettre au pas les troupes populaires, des mesures préventives et coercitives sont conjointement adoptées par le Clergé et par l'État. Des inspecteurs sont commis au contrôle des marchandises imprimées. Des textes suspects sont scrutés à la loupe. Des listes d'ouvrages prohibés sont colligées et rendues public. Des condamnations sont prononcées et des saisies, orchestrées. Sur les bûchers crépitants, des tonnes de livres sont réduits en cendre comme le sont aussi, parfois, les impénitents qui ont osé les écrire ou simplement les colporter. La censure est sévère et ne fait pas de quartier. Elle ne tolère pour ainsi dire aucun écart de conduite. Aussi les idées nouvelles ont mauvaise presse et l'exercice critique de la libre pensée est diabolisé. Somme toute, le mot d'ordre est simple : il faut suivre le droit chemin ou s'exposer à de cruels châtements.

Pourtant, malgré cette rigidité inquisitoriale qui la caractérise, l'ancienne censure a failli à sa tâche. À preuve, tous les livres et les idées qu'elle souhaitait ardemment réduire au silence et qui, jusqu'à nos jours, ne se sont pas moins faits entendre. Qui, par exemple, ne connaît pas Rabelais, cet humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle dont il sera question dans la suite du présent texte ? Combien de gens ont pu le lire et le lisent encore aujourd'hui ? Des milliers à en point douter. Or, est-il besoin de rappeler que les quatre premiers volets de son œuvre maîtresse, la geste pantagruélique, furent tous, de leur temps, sans exception, bâillonnés par les censeurs de la Sorbonne. Cela dit, deux phénomènes majeurs pourraient expliquer les insuccès patents que dut essayer la censure dans sa forme traditionnelle. Le premier procède des rivalités d'intérêts qu'entretenaient alors les

diverses têtes dirigeantes. S'il fut un temps où elles marchaient pour ainsi dire main dans la main, avec les guerres de religion, les avancées de la science et une théorie d'intrigues politiques, les autorités spirituelles et temporelles en vinrent à s'éloigner, voire à se séparer. Ainsi, en l'absence de consensus, il devint alors beaucoup plus difficile de faire régner l'ordre. Si l'une des factions du pouvoir voulait sévir contre un dissident, dans certains cas, celui-ci pouvait courir se réfugier dans le giron de l'autre. Combien de fois un écrivain ou un penseur controversé aura pu échapper à la censure parce qu'il servait, parfois sans même nécessairement le vouloir, les intérêts d'une autorité donnée. Le cas extrême de Théophile de Viau est, en ce sens, très parlant. Selon Georges Minois, celui-ci, traqué par quelques jésuites ulcérés qui voulaient le voir rôti, aurait été sauvé du bûcher en raison de l'animosité que nourrissaient, l'un envers l'autre, le Parlement et la Compagnie de Jésus « qui men[aient] alors campagne pour affermir leur autorité sur les pouvoirs universitaires et judiciaires<sup>2</sup>. » (Minois 121) Les leaders parlementaires se seraient, en effet, prononcés contre la sentence exemplaire que réclamaient les jésuites. Les pôles de ses forces se retournant ainsi de plus en plus souvent l'un contre l'autre, la censure traditionnelle s'en trouva vite neutralisée.

Le second phénomène relève, quant à lui, de l'effet publicitaire que produisait sur un livre donné l'interdiction de le lire. C'est bien connu, il suffit de lui refuser quelque chose pour qu'aussitôt l'homme s'en éprenne. Aussi condamner ouvertement un texte, c'était allumer en chacun le désir de le lire. La scandaleuse traduction française du missel que Du Voisin publiait en 1660 en témoigne. Stigmatisée par l'Église, sous

prétexte qu'elle avilissait les mystères de la foi en les rendant accessibles au vulgaire, cette dernière vit aussitôt ses ventes augmentées<sup>3</sup>. (Minois 88-89) Dans cet ordre d'idées, suivant une logique mercantile, l'Inquisition aura sans doute, à l'encontre de son bon vouloir, fait bien plus de publicité à ces textes qui lui semblaient puer le soufre à plein nez que n'importe quel autre de leurs bienveillants promoteurs. Elle aura, par là, pleinement concouru à en faire grossir la demande. Aussi, sachant déjà que, selon les lois du marché, de très bonnes affaires peuvent être conduites, lorsque la demande d'une denrée est grande alors que restreinte est son offre, les entrepreneurs du livre et de l'édition de l'époque, alors convaincu que le jeu en valait vraiment la chandelle, ne pourront hésiter, pour peu qu'ils aient eu un semblant d'ambition, à braver les interdits en vue de s'en mettre plein les poches. Résultat : tout un réseau de presses et de distribution clandestin s'organise et, du coup, l'avenir de certains textes, pour compromis qu'il était, devient tout à fait florissant<sup>4</sup> (Minois 82-83). En somme, la morale de cette histoire est que, s'il gagne l'intérêt d'un lectorat et sait s'en concilier les faveurs, un livre n'aura vraisemblablement rien à craindre de la censure traditionnelle. Par ailleurs, s'accroissant de jour en jour, les deux phénomènes dont il vient d'être question, la rivalité paralysante des pouvoirs établis et l'effet publicitaire de la proscription, finirent par avoir raison de cette dernière. Georges Minois soutient, à cet effet, que son coup de grâce lui aurait été porté par la fameuse Déclaration des droits de l'homme en 1789. Mais si, comme se plaît à le dire ledit Minois, la censure traditionnelle est morte cette année-là, pour filer la métaphore, son âme a survécu et s'est réincarnée sous une forme beaucoup plus subtile et insidieuse que la première, une

forme qui, semble-t-il, devait lui permettre d'atteindre, dans son domaine, un coefficient d'efficacité sans précédent.

### **De la nouvelle censure ou du contrôle clandestin de la pensée**

Selon Noam Chomsky, linguiste américain qui, désormais, emploie le plus clair de son temps à comprendre et à mettre au jour les intelligences qu'entretiennent entre eux médias, politique et économie, « la propagande est à la démocratie ce que la matraque est à l'État totalitaire<sup>5</sup>. » (Chomsky Propaganda 21) C'est dire, en d'autres mots, que ladite propagande constitue, dans les sociétés démocratiques où, en principe, les droits et libertés de chacun doivent être observés, le moyen idéal, pour les pouvoirs qui y sont établis, de tenir le peuple en laisse, de le contraindre à obéir. Or, comme les sociétés de droits vinrent définitivement lui lier les mains, pour ne pas manquer à son devoir, la censure n'eut d'autre choix que de se tourner vers cet allié puissant qu'était la propagande. C'est ainsi que s'est formée la nouvelle censure, celle qui, aujourd'hui même, est mise à l'honneur dans notre société. Pour en donner une description sommaire et en mesurer toute la portée, il convient de se reporter à certains segments d'analyse qu'a développé Chomsky sur la propagande, le fait est que la nouvelle censure participe largement de ce dernier phénomène.

Sous l'inspiration des travaux de Machiavel qui assurément l'avait convaincu que, pour bien gouverner un état, tous les moyens possibles, même les plus immoraux, devaient être mis sans ambages à contribution, le Cardinal de Richelieu avait déjà, au XVIIe

siècle, dans l'espoir de manipuler l'opinion publique, tâté des vertus artificieuses de la propagande. Il faut se rappeler, en autres choses, que celui-ci avait, pendant son règne, réaménagé les infrastructures éditoriales du royaume de manière à concentrer en un seul faisceau officiel toute la presse d'intérêt public, ce qui lui permettait de contrôler plus facilement, d'une part, l'information que devait recueillir le peuple et, d'autre part, l'opinion qu'il devait s'en faire. Aussi le Cardinal avait-il toutes les cartes en main pour informer la propagande<sup>6</sup>. ( Minois 77-83) Mais les moyens rudimentaires dont il disposait à l'époque pour l'entretenir, lors même qu'ils purent donner quelque aperçu de son potentiel, limitèrent tout de même sa marge de manœuvre<sup>7</sup>.(Minois 82) Ce n'est qu'au XXe siècle, avec l'efflorescence tentaculaire des médias de masse, que la propagande rayonna de tous ses feux et devint, en matière de gestion politique, économique et culturelle, un instrument de choix.

L'usage calculé de la propagande en régime démocratique repose, aux dires de Chomsky, sur la nécessité qu'ont les organes du pouvoir, s'ils veulent à tout prix demeurer en place, de fabriquer le consentement de leur population, c'est-à-dire de l'amener subrepticement à accepter là où elle refuse, à se soumettre là où elle résiste. Dans cet ordre d'idées, la propagande sert donc à tromper la masse populaire et à la manipuler de manière à en tirer le plus grand profit possible. Mais pour que tout cela fonctionne bien, il importe que cette dernière, la population, ne se pose pas trop de questions, et qu'elle agisse sans trop réfléchir. Aussi faut-il continuellement la distraire, détourner son attention des choses qui comptent réellement, neutraliser ses moindres

vellités, la réduire à un état voisin de l'apathie. Voilà à peu près la tâche dont doit s'acquitter la nouvelle censure. Elle ne condamne plus, elle pousse à l'indifférence. Alors que la lecture constitue inmanquablement, dans cette logique d'abrutissement consenti, une menace certaine, pour la résoudre, il lui suffira, par exemple, aux dires de Chomsky, de noyer les aspirations à lire du commun des mortels sous un flot de magazines pratiques et de journaux à consommation rapide. Sinon elle pourra toujours compter sur quelque passionnant évènement sportif qui aura tôt fait de le divertir en attendant qu'une quelconque émission de variété vienne prendre le relais. De fait, il sera difficile, pour celui qui se laisse continuellement aller à tous ces formes de distraction, de trouver le temps de souffler un peu, d'ouvrir un livre, de le lire et de réfléchir. Ainsi, le pouvoir établi derrière la nouvelle censure remportera son pari : le citoyen moyen qui, théoriquement, aurait droit de regard sur les décisions que prend son gouvernement sera, sans même trop s'en apercevoir, tenu à l'écart, mis hors d'état de nuire.

Parce qu'elle procède ainsi, sous le patronage de la propagande, d'une sorte de conditionnement de l'esprit, la nouvelle censure s'avère d'autant plus redoutable et dévastatrice qu'elle n'offre apparemment aucune prise à ses adversaires. Elle se faufile partout, ne laisse jamais de traces et, contrairement à la censure traditionnelle, lorsqu'elle inquiète la lecture d'un texte donné, celui-ci ne risque pas d'attiser les curieux. Comme le dit Georges Minois « on ne brûle plus les livres, on les enterre dans la fosse commune de l'indifférence, [car] l'autodafé assurait le succès d'un ouvrage, alors que le silence le tue irrémédiablement<sup>8</sup>. » (Minois 283) Dans sa nouvelle forme, la

censure reprend ainsi tout son sens, attendu que le propre de son être consiste à empêcher que l'œuvre sur laquelle elle s'abat ne puisse jamais rejoindre son destinataire. Naguère les hommes ont répondu à la censure traditionnelle en organisant un authentique marché du livre clandestin. Maintenant, que peuvent-ils répondre à cette nouvelle censure qui, comble d'ironie, a su à son tour, elle-même, tirer parti de la clandestinité ? En admettant que cette censure, au même titre que la propagande, doive, pour parvenir à ses fins, s'assurer de l'ignorance des gens qu'elle abuse, il semble que la seule réponse valable que l'on puisse lui servir soit de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour s'arracher à cette torpeur servile dans laquelle elle nous veut tenir. Sans plus différer, il faudra alors, dans cette perspective, comme l'ont fait autrefois les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle, s'ouvrir pleinement à la connaissance et affûter notre jugement critique.

### **Du programme d'éducation humaniste chez Rabelais et de la liberté**

Objecteurs de conscience et partisans de la libre pensée, pour s'être attaqués de front à la scolastique, cette école de pensée qui, fondée essentiellement sur la théologie patristique et les travaux d'Aristote, exerçait alors un tel empire sur tous les champs du savoir qu'il était pour ainsi dire impossible aux voix contestataires de se faire entendre, les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle doivent constituer un modèle exemplaire pour quiconque souhaite résoudre son ignorance et reconquérir sa liberté de penser et d'agir. Les stratégies éducatives qu'ils conçurent pour infléchir la rigidité dogmatique d'une idéologie dominante et se soustraire, par le fait même, à son emprise peuvent sans

contredit tenir lieu de remède contre la nouvelle censure. Après tout, à travers le filtre de la propagande, n'est-ce pas non plus, dans une certaine mesure, des formes d'idéologies dominantes et étouffantes qui permettent d'opérer efficacement à cette nouvelle censure?

Cela dit, dans le programme d'éducation humaniste, deux points cruciaux doivent, en l'occurrence, retenir notre attention. Sous le signe d'un plein éveil à la connaissance, le premier point convie l'homme à appréhender le monde dans toute sa diversité de sorte qu'il puisse mieux le comprendre et en apprécier les plus infimes et subtiles parties. Sur ce sujet, l'un des plus beaux témoignages et morceaux de bravoure a certainement été rendu par Rabelais, humaniste patenté qui, dans son Pantagruel (1532), sous le couvert d'une lettre qu'un père plein de sagesse, Gargantua, adressait à son fils, s'exprimait ainsi :

Parquoy mon filz je te admoneste que employe ta jeunesse à bien profiter en estude et en vertus. [...] J'entens et veulx que tu aprenes les langues parfaictement. [...] Qu'il n'y ait histoire que tu ne tienne en mémoire presente, à quoy te aydera la Cosmographie de ceulx qui en ont escript. Des arts libéraux, Géométrie, Arismetique et Musicque, je t'en donnay quelque goust quand tu estoys encores petit [...] poursuis le reste, et de l'Astronomie saiche en tous les canons [...] Du droit civil, je veulx que saiche par cueur les beaulx textes, et me les confere avecques philosophie. Et quant à la congnoissance des faictz de nature, je veulx

que tu te y adonne curieusement, qu'il n'y ayt mer, rivière, ny fontaine, dont tu ne congnoisse les poissons, tous les oyseaulx de l'air, tous les arbres, arbustes et fructices des foretz, toutes les herbes de la terre, tous les metaulx cachez au ventre des abysmes, les pierreries de tout Orient et midy, rien ne te soit incongneu. Puis songneusement revisite les livres des medicins Grecz, Arabes, et Latins, sans contemner les Thalmudistes, et Cabalistes, et par frequentes anatomies acquiers toy parfaite congnoissance de l'aulture monde, qui est l'homme<sup>9</sup>. (Rabelais 244-45)

Comme le donne à voir clairement ce célèbre passage de la lettre de Gargantua, l'humaniste entend en effet ratisser très large dans les champs de la connaissance. Rien ne sera laisser pour compte, aucune quantité ne sera négligeable. Des arts libéraux aux arts mécaniques, toutes les disciplines du savoir devront être mises à contribution pour que l'homme puisse enfin parvenir à se connaître lui-même ainsi que le monde qui l'entoure. Le premier volet du programme d'éducation humaniste consiste donc, *grosso modo*, à remédier à l'ignorance dans sa plus large portée. C'est pourquoi il doit intéresser au plus au point l'homme d'aujourd'hui en proie à la censure que l'on sait.

Le deuxième volet dudit programme, toujours constitutif d'une solution contre la nouvelle censure, porte sur la nécessité de développer soigneusement son jugement critique. C'est bien beau de vouloir tout embrasser et ne rien négliger des choses du monde, mais encore faut-il, pour en tirer profit, savoir en mesurer la valeur. Cette composante de la formation humaniste qui, du reste, constituait pour eux la meilleure défense contre les artifices rhétoriques de la scolastique, traverse, sur un fond comique,

tout le Tiers livre de Rabelais, pour le convoquer à nouveau comme exemple. En mal d'amour conjugal, mais redoutant par-dessus tout d'être fait cocu par une jeunesse dont les cuisses ne laisseraient pas prévoir toute leur légèreté, pour savoir s'il devrait ou non prendre épouse, Panurge y entreprend, sous les judicieux conseils de son protecteur et fidèle ami Pantagruel, de soumettre son problème à diverses instances qui, par les voies tantôt de la divination, tantôt de la sagesse et de la connaissance, devraient être à même de lui indiquer le route à suivre. Ainsi, successivement, il s'en remet aux sorts virgiliens, aux songes, aux oracles, aux pantomimes révélatrices d'un sourd et muet ; il consulte, par ailleurs, un poète agonisant, un diseur de bonne aventure, un théologien, un médecin, un philosophe, un juriste et un fou. Il doit ainsi peser le pour et le contre de chacun des points de vue qu'on lui propose avant de rendre un verdict qui se veut le plus juste possible. Aussi, pour démasquer les charlataneries et se prémunir contre toute forme de mystification, Panurge doit faire fonctionner à plein régime son jugement critique. Chose qui, évidemment, devait valoir aussi pour le lecteur de Rabelais en son temps. De fait, à l'intention critique de ce lecteur, celui-ci prend un malin plaisir, dans son Tiers Livre, à exposer, voire à dénoncer, d'une consultation à l'autre, toute une théorie de modes de connaissance issus des croyances populaires et qui, le plus souvent farfelus lorsqu'ils ne versaient pas tout simplement dans l'ésotérisme, étaient encore, à l'époque, considérés par certains comme recevables.

En somme, si son jugement est fin et ses connaissances étendues, l'humaniste saura mener sa vie comme il l'entend, en toute souveraineté ; il construira sa propre pensée,

saura la partager, la défendre, l'éprouver et même la rectifier si le besoin s'en fait sentir. L'homme d'aujourd'hui, celui-là même dont l'intelligence est en partie enchaînée par la nouvelle censure devrait lui emboîter le pas et recouvrir enfin sa liberté. S'il veut démonter et fouler aux pieds la nouvelle censure, ce dernier devra se soucier, dans une mesure raisonnable, de parfaire et ses connaissances et son jugement critique. Mais comment s'y prendra-t-il ? Comme pour l'institution que Rabelais réserva au jeune Gargantua et qui, pour admettre quelques travaux pratiques, reposait d'abord et avant tout sur un programme de lecture très chargé et très diversifié, il prendra l'habitude, dès son plus jeune âge, de lire, de relire et de lire encore. Ainsi instituée, cette pratique assidue et, autant que faire se peut, éclairée stimulera son intellect, aiguillonnera sa curiosité et son désir de savoir. Alors, s'il peut disposer d'un encadrement scolaire et d'une direction pédagogique prévenus et adéquats, il pourra s'initier à tous les champs de la connaissance ressortissant tantôt aux arts, tantôt à la science. Et, après un certain temps, il sera à même de développer et d'exercer sa propre pensée. Aussi n'aura-t-il plus rien à craindre de la nouvelle censure et de la propagande qui la sous-tend. Quand l'envie lui prendra de se divertir, rien ne l'empêchera de la faire, seulement, il le fera maintenant dans son propre intérêt et non plus dans celui des pouvoirs établis qui regretteront alors le temps où lire ne lui disait rien.

L'heure est maintenant venue de conclure. Que faut-il retenir de cette brève étude qui, malgré ses modestes moyens, s'est employée à faire un peu de lumière sur le phénomène de la censure tel qu'il se présente dans nos sociétés de droits et nos démocraties actuelles

? Depuis son institution officielle à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, la censure épousa deux formes majeures. D'abord, elle revêtit celle d'une espèce de police qui, à la solde des autorités religieuses et civiles de l'heure, devait condamner ouvertement et museler tout ouvrage jugé subversif et pouvant compromettre l'ordre établi. Ensuite, au XX<sup>e</sup> siècle, à la faveur des nouveaux médias de masse et sous la sauvegarde de la propagande, elle se transmua en quelque chose de beaucoup plus sournois. Depuis, tapie dans l'ombre des pouvoirs établis, elle s'attache à distraire le bon peuple pour mieux le maintenir dans l'ignorance et le détourner ainsi des lectures qui pourraient lui monter à la tête. Si la première de ces formes, soit la traditionnelle, fut naguère aisément démantelée, la seconde offre aujourd'hui beaucoup plus de résistance. Mais il n'est pas impossible d'en venir à bout. Il s'agit, semble-t-il, en prenant exemple sur les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle, à travers une pratique soutenue et avisée de la lecture, de s'éveiller à la connaissance et d'affiner son jugement critique, deux choses qui, pour mener l'esprit de l'homme à une pensée propre, doivent garantir sa liberté. Plus l'homme s'informerait et s'instruirait, par le biais de la lecture, moins la nouvelle censure et la propagande qui la sous-tend n'auraient de prise sur lui. Aussi, en tant que citoyen responsable et, à plus forte raison, en tant qu'éventuel ou actuel professeur, est-il de notre devoir, pour le bien être de nos semblables, de chérir et de promouvoir, d'une part, cet instrument de liberté qu'est la lecture et de dénoncer, d'autre part, sur la place publique les méfaits de la nouvelle censure qui, sournoisement, tend à en réduire la portée.

## **Bibliographie**

Chomsky, Noam et Robert W. McChesney. Propagande, médias et démocratie. Trad.

Liria Arcal et Louis de Bellefeuille. Montréal : Écosociété, 2004.

Chomsky, Noam et Herman Edwards. La fabrique de l'opinion publique : la politique économique des médias américains. Trad. Guy Ducornet. Paris : Serpent à plumes, 2003.

Chomsky, Noam. Le pouvoir mis à nu. Trad. Louis de Bellefeuille. Montréal : Écosociété, 2002.

---. Propaganda. Trad. Liria Arcal. Paris : Éditions du Félin/Danger public, 2002.

Minois, Georges. Censure et culture sous l'Ancien Régime. Paris : Fayard, 1995.

Montaigne, Michel. Sur l'éducation, trois essais. Paris : Presses Pocket (Agora, Les Classiques), 1990.

Rabelais, François. Œuvres complètes. Édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon. Paris : Gallimard, 1994.

**Xavier Lechasseur** est étudiant de deuxième cycle à l'Université Laval (Québec). Il termine présentement, sous la direction d'Éric Van Der Schueren, la rédaction d'un mémoire qui a pour titre Lire le monde, de Rabelais à Galilée. Le texte qu'il propose sur la nouvelle censure constitue sa première publication.